

4 : Services +

À l'instar des grandes entreprises, bénéficiez des avantages sociaux pour vous et vos salariés. Ces avantages seront lancés dès Septembre 2011 et vous pourrez en bénéficier jusqu'en 2013.

Les tarifs sont préférentiels pour les adhérents de FCI.

Qui peut bénéficier de ces avantages ?

Les adhérents à jour de cotisation FCI et leurs salariés.

Quels types de services ?

Différents avantages sociaux seront négociés :

Tickets restaurants

Billetterie-spectacle

Chèques voyages ou vacances

Remise commerçant (bons d'achats)

Parcs de loisirs

Chèques- sport

Chèques- culture

Si vous souhaitez bénéficier d'autres avantages non listés ci-dessus n'hésitez pas à nous en faire part.

Quand pourrons-nous en bénéficier ?

Le catalogue des services sera disponible sur notre site dès Septembre 2011.

Combien cela coûte ?

Les prix varieront en fonction des services et avantages.

Pourquoi bénéficier de ces services ?

Ces avantages ne sont pas actuellement accessibles aux petites structures. Vous pouvez mettre en avant ces avantages comme argument de recrutement à vos nouveaux salariés.

N.B. : Un comité interne de FCI, Comité Services +, est à votre disposition pour apporter vos idées, présenter vos intérêts et les promouvoir de manière collective.

